ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :

Perrusson - St Jean - St Senoch - Varennes - Esves - Ciran

Val de Brenne



RÈGLEMENT PARTICULIER 33ème RALLYE DU LOCHOIS 7 & 8 Mai 2022









E.LECLERC

Amboise et Loches



RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE 33^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS Samedi 7 et Dimanche 8 Mai 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement Dès l'obtention du permis d'organisation

Ouverture des engagements Dès réception du visa de la Ligue du Sport

Automobile du Centre Val de Loire

Clôture des engagements lundi 25 avril 2022 à minuit

Distribution du Road-Book Samedi 7 mai 2022 : de 8 h 00 à 19 h 00

Salle des fêtes de St Jean St Germain

Tél: 02 47 94 76 78

Le parking de cette salle servira obligatoirement de parc d'attente toute la journée pour entrée et installation en parc assistance à partir de 20h.

Dates et heures des reconnaissances Samedi 7 mai 2022 : de 8 h 30 à 20 h 00

Limitées à 3 passages

Vérifications des documents Samedi 7 mai 2022 de 15 h 00 à 20 h 30

Salle des fêtes de St Jean St Germain D492 (les anglées) Tél : 02 47 94 76 78

Vérifications des voitures Samedi 7 mai 2022 – Parking de l'église de Perrusson

de 15 h 15 à 20 h 45

Heure de mise en place du parc de départ Samedi 7 mai 2022 - 15 h 30

Parking LCL Emballage

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs Samedi 7 mai 2022 à 17 h 00

Salle des fêtes de Perrusson

Publication des équipages admis au départ,

heures et ordres de départ

Samedi 7 mai 2022 à 22 h 00

Salle des fêtes de Perrusson, Parking centre E.Leclerc

1ère étape dimanche 8 mai

Départ de la 1ère voiture à 8 h 15 Parking LCL Emballage

Arrivée de la 1ère voiture à 16 h 02 Parking LCL Emballage

Vérifications finales : dimanche 8 mai Garage Best Drive

ZA les Marcosses Perrusson

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye Dimanche 8 mai 2022

30 mn MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier

concurrent

Salle des fêtes et Parking centre E.Leclerc

Remise des prix Dimanche 8 mai 2022

Sur Podium, sur le Parking de l'église de Perrusson

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 7 et 8 mai 2022 le 33ème Rallye Régional du Lochois. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire et a reçu le permis d'organiser n° R008/2022 en date du 07/03/2022 - Visa FFSA n° 190 du 07/03/2022 .

Comité d'organisation :

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Écurie Val de Brenne Compétition.

Secrétariat du rallye :

Anthony DUBRAY 32 rue de la Bataillerie 37210 VERNOU SUR BRENNE 06.40.93.71.61

Permanence du rallye :

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 7 mai 2022 de 8 h 30 à 21 h 00 Dimanche 8 mai 2022 de 07 h 30 à 19 h 00

Téléphone: 02 47 59 42 86 et 06 08 33 86 27

Ligue Automobile Centre-Val de Loire

Permis d'organiser N° R008/2022 Date 07/03/2022

Visa FFSA 190 du 07/03/2022

<u>Organisateur technique</u> : ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 32 rue de la Bataillerie 37210 VERNOU SUR BRENNE 🕿 06 40 93 71 61

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Patrick BOULBEN	15.04	6562
Membres du Collège :	M. Gérard TEXIER	11.10	18160
Membres du Collège et Référent COVID :	Mme Chantal RATAULT BOULBEN	15.04	6530
Directeur de Course :	M. Roger DESMOULINS	11.10	4799
Directeur de Course Adjoint :	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
Directeur de course Adjoint :	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
Directeurs de Course Délégués aux épreuves : ES 1-3-5 Commissaire Sportif délégué à l'ES	M. Gilles MERLIOT M. Flavien ERRERA	12.02 10.13	10396 250449
Directeurs de Course Délégués aux épreuves : ES 2-4-6 Commissaire Sportif délégué à l'ES	M. Jacques COURTIN Mme Sophie GARDIA	15.04 15.04	6233 54158
Chronométreurs :	M. Bernard RUBAULT	10.04	220582
	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Karine LAUNAY	15.04	53487
	M. Jean-Louis TISSERAND	11.06	181287
Médecin : Médecin :	Docteur Sylvain GODCHAUX Docteur Arnaud JAEGLE		
Commissaire Technique Responsable : Commissaires Techniques :	M. Régis BEREAU M. Philippe COURTIN M. Lionel PINAULT M. Santiago CANO M. Franky MAIRE	12.01 15.04 12.01 12.01 15.07	136886 42190 171422 35161 50428
Responsable des commissaires de route	M. François CHAUVEAU	En Cour	s
Chargé des relations avec les concurrents	M. Daniel BLUTEAU	11.10	2974
	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352
Voiture Tricolore	M. Alain AUBERT M. Remy DUMOND M. Gerard TREMBLAY M. Thibaut DENIS	15.11	4287
Voiture Damier		15.11	3808
Voiture 000		15.04	209337
Voiture 00		15.07	243571
Responsable presse :	M. Alain AUBERT	15.11	4287
Informatique :	M. Mathieu BONNAUD	11.01	41131

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes du Lique du Sport Automobile du Centre Val de Loire coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche Val de Loire

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : le 7 mai 2022 de 15 h 00 à 20 h 30.

Salle des fêtes de St Jean St Germain

Le contrôle du PASS SANITAIRE aura lieu aux vérifications administratives.

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 7 mai 2022 de 15 h 15 à 20 h 45.

Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Best Drive - ZA les Marcosses Perrusson

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

Les <u>photocopies de ces documents</u>, à l'exception de la fiche d'homologation et du passeport technique, <u>doivent être envoyées avec la demande d'engagement</u>.

ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3b CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33 eme RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 25 avril 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.

M. DUBRAY Jonathan

5 Rue de l'Officialité - 37210 Vernou sur Brenne

Mail: valdebrennecompetition@orange.fr - Tel:06.74.34.41.69

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

- 3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.
- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
 - Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
 - Sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €
- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- 3.3P. ORDRE DE DÉPART
- **3.3.1P.** 1ère étape section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête) 2ème section : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 hors pénalité pour les ES 3-4-5-6

ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance Parking Centre E.Leclerc de Perrusson, ce parc ne sera accessible qu'à partir de 20h le samedi 7 mai, <u>INTERDIT dans la journée</u> sous peine de sanction du collège des commissaires sportifs des contrôles seront effectués.

4.3.2.3P. <u>LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES</u>

Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

5.1P. <u>Identification des voitures</u>

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :

Article 6.1p Description:

Le rallye du Lochois représente un parcours total de 123,300 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 kms.

Les épreuves spéciales sont :

St Jean – St Senoch: 7,200 kms à faire 3 fois. Varennes - Ciran: 6,100 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

Article 6.2p Reconnaissances:

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

Article 6.2.6p: Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 7 mai 2022 : de 8 h 30 à 20 h 00

Elles sont limitées à 3 passages

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

Article 7.2p Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Article 7.2.11p:

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : combinaison blanche ou orange Chefs de poste : combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10p PRIX:

Prix en espèces : 9680 € distribuables. Coupes : des coupes seront distribuées.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

		_	
	T		
			1
Classement Groune			1

2^{éme}

3éme

⊿éme

Classement Groupe				
1 à 4 Partants	160€			
5 à 10 Partants	280€	180€		
11 Partants et Plus	300€	180€	100€	

<u>Classement Classe</u> (Groupée ou non groupée)				
1 à 3 Partants	160€			
4 à 10 Partants	280€	180€		
11 à 15 Partants	300€	180€	100€	
15 Partants et Plus	300€	180€	100€	60€

PRIMES EXCEPTIONNELLES:

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** (et non du scratch). Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

ES 1: 24éme 40€ et 58éme 20€ **ES 3**: 7éme 20€ et Dernier 40€ **ES 4**: 26éme 20€ et 52éme 40€ **ES 6**: 18éme 20€ et 36éme 40€

LES CHEQUES DES PRIMES EXCEPTIONNELLES SERONT DISTRIBUES LORS DE LA REMISE DES PRIX, LES AUTRES SERONT ENVOYES LA SEMAINE SUIVANT LE RALLYE.

Récompenses aux Commissaires de Route et Cibistes :

4 coupes récompenseront les commissaires de route et cibistes ayant officié pendant le Rallye.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 8 Mai 2022 30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.

REMARQUES

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur le parking du Centre E.Leclerc, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.